

La Tunisie est devenue lundi le premier pays du monde arabe à inscrire dans sa constitution l'égalité entre hommes et femmes. «Tous les citoyens et les citoyennes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination aucune», dispose l'article 20 du projet de Constitution adopté par 159 voix sur 169 votants.

Cette formulation est le fruit d'un compromis entre les islamistes d'Ennahda, majoritaires à l'assemblée, et l'opposition laïque. Ce texte unique dans le monde arabe s'ajoute à d'autres concessions des islamistes sous la pression de la société civile et de l'opposition.

Ennahda avait fait scandale durant l'été 2012 en annonçant vouloir introduire le concept de «complémentarité» homme-femme. Confronté à une levée de boucliers, le parti a finalement renoncé à ce projet. Les islamistes ont aussi accepté au fil des mois de renoncer à inscrire l'islam comme source de droit et à punir les «atteintes au sacré». Ils ont aussi voté dimanche, sous la pression de l'opposition laïque, l'interdiction des «accusations d'apostasie», un élu ayant affirmé avoir été menacé après avoir été qualifié d'ennemi de l'islam, alors que deux opposants ont été assassinés en 2013 par la mouvance jihadiste.

Une «victoire» pour les féministes

L'article validé lundi a néanmoins été critiqué par des ONG comme Human Rights Watch et Amnesty, qui jugent la formule «citoyens et citoyennes» trop réductrice. «La Constitution devrait préciser que les hommes et les femmes sont égaux et ont droit à la pleine égalité en droit et en fait», relevaient vendredi ces organisations. Elles souhaitent aussi que la non-discrimination soit élargie aux raisons de «race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre». Néanmoins, les militantes féministes, se sont félicitées de l'adoption de l'article 20. «C'était notre revendication et c'est une victoire», a dit Ahlem Belhaj, l'ex-présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrates.

La Constituante a aussi approuvé lundi l'article stipulant que «les libertés d'opinion, de pensée, d'expression, d'informations sont garanties». Des dispositions garantissant les droits des justiciables et imprescriptibilité du [crime](#) de torture ont été validés. Ces textes sont hautement symboliques après cinq décennies de dictature, jusqu'à la révolution de janvier 2011. Elle a aussi approuvé l'article 21 qui dispose que «le droit à la vie est sacré. Nul ne peut lui porter atteinte sauf dans les cas extrêmes fixés par la loi». Ce compromis a été critiqué car il n'abolit

pas la peine de [mort](#) . Un amendement en ce sens a été rejeté bien qu'aucune exécution n'ait eu lieu depuis le début des années 1990.

Un texte qui doit être adopté avant le 14 janvier

Le vote de la Constitution, entamé vendredi, a été très chaotique et interrompu par de multiples polémiques. Après l'examen article par article en [cours](#) , le texte dans son ensemble doit obtenir les votes des deux-tiers des élus pour éviter un référendum. La classe politique s'est engagée à adopter la Loi fondamentale avant le 14 janvier, 3e anniversaire de la révolution qui marqua le début du Printemps arabe. Son adoption et la formation d'une loi et d'une commission électorales sont les clefs de voûte d'un accord entre opposants et Ennahda pour résoudre une profonde crise déclenchée par l'assassinat le 25 juillet du député de gauche Mohamed Brahmi. A l'issue de ce processus, Ennahda s'est engagée à céder la place à un gouvernement d'indépendants pour conduire le pays à des élections. Le principal médiateur de la crise politique, le syndicat UGTT, a exigé que le Premier ministre Ali Larayedh démissionne au plus tard le 9 janvier.

Des chômeurs attaquent un poste de police

Des jeunes chômeurs ont attaqué dans la nuit de dimanche à lundi un poste de police dans la région de Gafsa, incendiant ses équipements. Ces jeunes chômeurs de la ville d'El Guettar protestaient contre les résultats d'un concours de recrutement d'une société publique travaillant dans le domaine de l'environnement. Mécontents de ne pas avoir été recrutés, ils ont profité de l'absence des forces de l'ordre pour vider un poste de police et le siège d'une sous-préfecture d'El Guettar, brûlant leurs équipements dans la rue. Les protestataires avaient tenté déjà samedi de bloquer les accès à la ville avant d'être dispersés sans ménagement par la police.

Le ministère de l'Intérieur a indiqué lundi soir que des heurts sporadiques avaient eu lieu trois jours durant dans cette localité, culminant dans la nuit de dimanche à lundi. «Les auteurs de ces agressions n'échapperont pas aux poursuites. Une enquête a été ouverte en coordination avec le parquet sur ces faits à El Guettar», a précisé le ministère.

